



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 15 octobre 2024 à 20h30

Mairie Les Damps

Nombre de membres du Conseil municipal : En exercice : 13 / Présents : 11 / Votants : 13 / Quorum : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Katia CAMUS, Maire.

Étaient présents : Katia CAMUS, Maire, Aurélien ANDRE, Dominique LE HENAFF, André RECHER, Adjoint, François ANSEAUME, Vincent BRET, René DUFOUR, Brigitte LAFITTE-DUBROCA, Christine PAON, Romuald SEGURA et Nadine TOUCHARD, Conseillers municipaux.

Étaient absents et avait donné pouvoir : Magalie ANFRYE donne pouvoir à Christine PAON, Fabrice HENRY donne pouvoir à Katia CAMUS.

Secrétaire de séance : Dominique LE HENAFF

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2024
2. MONLOGEMENT27 : Rapport du mandataire pour l'exercice 2023
3. Agglomération Seine-Eure : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2023
4. SIEGE27 : Convention de participation financière pour les travaux rue des Peupliers (montants définitifs)
5. Convention voile scolaire avec l'Agglomération Seine-Eure et le CDV27
6. Subvention à la Ligue contre le cancer, dans le cadre d'octobre rose
7. Modification n°4 du PLUiH de l'Agglomération Seine-Eure
8. Autorisations de signatures de promesses de vente pour la cession de trois terrains (ex. maison Gueroult)
9. Encaissement de chèque
10. Questions diverses

Séance ouverte à 20h30.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Les membres du conseil municipal n'ont aucune observation sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2024. Il est adopté à l'unanimité.

2. MONLOGEMENT27 : RAPPORT DU MANDATAIRE POUR L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

La commune est actionnaire de MONLOGEMENT27. A ce titre, tous les ans, elle doit approuver le rapport d'activité.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le rapport du mandataire pour l'exercice 2023 tel que présenté en séance.

3. AGGLOMERATION SEINE-EURE : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2023

Rapporteur : François ANSEAUME

François ANSEAUME souligne que sept communes partagent le même captage d'eau : Le Manoir/Seine, Les Damps, Martot, Pîtres, Pont-de-l'Arche et Poses. La qualité de l'eau distribuée dans la commune est excellente, avec une conformité microbiologique et physico-chimique de 100 %. Dans cette zone de 12 667

habitants, le nombre d'abonnés a légèrement augmenté, passant de 5 579 en 2022 à 5 653 en 2023, soit une progression de 1,3 %. La quantité d'eau assainie a également connu une hausse, avec 46 917 m³ en 2022 contre 53 074 m³ en 2023, représentant une augmentation de 13,12 %. Le prix TTC du m³ a légèrement augmenté. Il était de 4,25 € en 2022 et de 4,41 € en 2023 (+3,76%).

DÉLIBÉRATION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles D.2224-1 à D.2224-5 ;
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

4. SIEGE27 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX RUE DES PEUPLIERS (MONTANTS DEFINITIFS)

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Les travaux d'effacement des réseaux aériens, Rue des Peuplier, sont maintenant terminés. Le SIEGE27 nous a transmis les coûts définitifs des travaux :

- en section d'investissement: **25 000.00 €**
- en section de fonctionnement: **17 083.00 €**

S'il y a eu des variations de coûts pendant les travaux, entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, le coût global (42 083 €) est inférieur au coût prévisionnel du projet (43 750 €).

DÉLIBÉRATION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE A L'UNANIMITE :

- **Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).**

5. CONVENTION VOILE SCOLAIRE AVEC L'AGGLOMERATION SEINE-EURE ET LE CDV27

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le Comité départemental de voile de l'Eure organise, en collaboration avec l'Inspection de l'Éducation Nationale, une initiation à la voile à la base de Léry-Pose. Environ 20 élèves de l'école élémentaire participeront à 4 séances.

Le coût est réparti entre la CASE (transport + 8 €/séance/élève) et la commune (10 €/séance/élève). La Caisse des écoles rembourse 50 % de la part communale, réduisant ainsi le coût pour la commune à 5 €/séance/élève, soit un total estimé à 400 €.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-106 de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DECIDE DE PARTICIPER FINANCIEREMENT au stage d'initiation à la voile, à hauteur de 10 € par enfant et par séance ;**
- **DECIDE de demander une participation de 5€ par enfant et par séance à la Caisse des écoles ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention tripartite avec l'Agglomération Seine-Eure et l'association « Comité Départemental de voile de l'Eure » relative au financement de cette activité scolaire ;**

6. SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER, DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le samedi 12 octobre, la commune a organisé « je cours ou je marche contre le cancer » et propose au Conseil Municipal de reverser une partie des recettes à la Ligue. 144 personnes ont participé à cet évènement, soit 1440 euros de recettes (10€/personne). Le coût d'achat du t-shirt a été déduit de ce montant (4,80€). Ainsi 5,20 € x 144 = 748,80 € (arrondi à 750 euros), seront reversés à la Ligue Contre le Cancer.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **DECIDE D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 750 euros à la ligue contre le cancer,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

7. MODIFICATION N°4 DU PLUIH DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame le Maire rappelle que par arrêté n°23A44 en date du 28 septembre 2023, le Président de l'Agglomération Seine-Eure a prescrit la modification n°4 du PLUIH. Par délibération n°2023-260 en date du 19 octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a défini les modalités de concertation de cette procédure.

Cette modification est principalement pour des modifications de zonages et d'emplacements réservés dans d'autres communes de la CASE.

Néanmoins, certains membres du Conseil Municipal expriment leur désaccord par rapport à des règles trop strictes pouvant porter atteinte à la liberté de chacun à faire ce qu'il souhaite dans sa propriété.

DÉLIBÉRATION :

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE (9 voix pour, 4 abstentions) :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la modification n°4 du PLUIH et son approbation par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ;
- **DIT** que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sera transmise à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

8. AUTORISATION DE SIGNATURES DE PROMESSES DE VENTE POUR LA CESSIION DES TROIS TERRAINS (EX MAISON GUEROULT)

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le projet de division de la parcelle A061 est en cours et la commune a trouvé trois acquéreurs potentiels.

Le prix de vente de chacune des deux parcelles derrière la maison était fixé à 10 000 € et le prix de la parcelle avec la maison à 40 000 €. Pour se laisser une marge de négociation, le prix a été affiché à 44 000 € (+5 000 € de frais d'agence). Une offre au prix de 44 000 € (hors agence) a été remise à la commune.

Le produit total de la vente de l'ex propriété Gueroult (parcelle A061) sera alors de 64 000 €.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2024 ayant pour objet le projet de vente et de cession de l'ex maison Gueroult,

VU les projets de vente de trois parcelles situées sur la parcelle A061, sise 30 chemin des Haies 27340 LES DAMPS,

CONSIDERANT les offres financières formulées par les potentiels acquéreurs,

CONSIDERANT que la commune souhaite procéder à la cession de ces terrains dans l'intérêt de la collectivité,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les trois promesses de vente relatives aux parcelles actuellement cadastrées A061, sises 30 chemin des Haies 27340 LES DAMPS,
- **PRECISE** que les conditions de vente seront définies dans les promesses de vente et que le produit des cessions sera affecté au budget communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la finalisation de ces ventes.

9. ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Madame le Maire informe les élus de la réception d'un chèque de 86,96 € de la part de Groupama, correspondant à un trop-perçu sur l'assurance responsabilité civile de la commune.

Ce remboursement fait suite au changement de contrat d'assurance civile, intervenu le 1er septembre, le nouveau contrat étant légèrement moins coûteux que le précédent.

DÉLIBÉRATION :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ACCEPTER l'encaissement d'un chèque, tel qu'il est mentionné ci-dessus, pour un montant total de 86,96 euros.**

10. QUESTIONS DIVERSES

RONDE DES DAMPS : La course se tiendra le 24 novembre 2024. Il manque encore au moins deux bénévoles pour contribuer à l'organisation. Les élus intéressés sont invités à se faire connaître. À défaut de volontaires, la commune publiera une annonce sur les réseaux sociaux.

ASSOCIATION LES CHEVEUX BLANCS : Après plusieurs années d'inactivité, l'association Les Cheveux Blancs accueillera bientôt une nouvelle présidente. Madame Sophie BATTE-VIGREUX s'est portée volontaire pour en prendre la direction. D'autres personnes se sont également proposées pour rejoindre le Bureau et soutenir l'association.

NUISANCES SONORES : Conformément à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, les prochains contrôles sonores seront effectués simultanément et aux mêmes endroits par les différentes sociétés de contrôle. Trois sites ont été choisis et validés en accord avec les riverains.

La séance est levée à 21h40.

Le Président de séance,
Le Maire,
Katia CAMUS



La Secrétaire de séance,
Dominique LE HENAFF

